

Séance du 30 Mars 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, M. Massé, Mme Dufrene, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, MM. Hontabat, Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Delas à M. Gommez-Vaëz, M. Trunet à M. Millet-Barbé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Carreiro à Mme Doucet-Joyé, Mme Larran-Lange à Mme Capdevielle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Revalorisation des tarifs des droits de place.

Mme DUFRENE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les tarifs des droits de place actuellement en vigueur ont été fixés par une délibération du 30 juillet 2001, dans le cadre du passage à l'euro.

Il est proposé aujourd'hui une revalorisation de ces droits de place, de manière à prendre en compte l'inflation et également à appliquer une tarification de même niveau que celle pratiquée dans des villes comparables à Bayonne.

Par ailleurs, il semble utile de créer un tarif spécifique pour l'installation de chapiteau sur le domaine public, étant précisé qu'il ne s'appliquerait qu'aux manifestations à caractère commercial.

Je vous propose donc de fixer les tarifs de droits de place suivant le tableau ci-dessous et d'approuver leur application à compter du 1^{er} avril 2005 :

<i>prestation</i>	<i>ancien Tarif en €</i>	<i>nouveau tarif 2005 en €</i>
DROITS DE PLACE		
Foire aux Jambons		
- exposants charcutiers (par stand, forfait pour les 3 jours)	190	205
- exposants gastronomie (par stand, forfait pour les 3 jours)	190	205
- participation aux frais de gardiennage		50
- jambon de producteur (la pièce)	2	2,5
- pesage (la pesée)	0,5	1
- emplacement forain (le m ² /j.)	2,5	3
Foire aux Livres		
- exposant livres ancien (par stand, forfait)	65	70
Vente de Muguet le 1er mai		
- emplacement (le m/l)	6,5	10
Chapiteaux		
- installation de chapiteaux sur le domaine public (le m ² /j)		1,5
Toussaint		
- stand près de cimetière (forfait 6 jours)	12	15
- chrysanthèmes sur les marchés (le pot)	0,25	0,5
Autobus de lignes régulières		
- abonnement mensuel (l'emplacement)	35	38
Terrasses de cafés		
1- cafetiers, limonadiers, pâtisseries, restaurateurs, chocolatiers occupant des tables et des chaises sur les trottoirs, arceaux ou zones piétonnières de la voie publique: (la table/mois)	4	4,5
2- même catégorie de commerces que ci-dessus, mais dans les rues ou places		

suivantes: place de la Liberté, rue Thiers, rue Victor Hugo, rue Port-Neuf, rue Lormand, rue des Carmes, quais de Nive, mail Chaho-Pelletier (la table/mois)	6,5	7,5
3- terrasses estivales non mobiles couvertes ou non, aménagées avec l'accord du service urbanisme (le m ² /mois)	12	14
Étalages sur le domaine public		
Installation d'étalages et autres objets sur le domaine public (le m ² /mois)	9	11
Halles		
Etals aménagés quel que soit le commerce Exploité (le m ² /mois)	11,5	12,5
Réserves du rez-de-chaussée attenantes à l'étal (le m ² /mois)	9	10
Réserves de l'étage (le m ² /mois)	5,5	6,5
Marché de producteurs		
Légumes, fruits, primeurs et fleurs (le m ² /jour)	0,7	0,8
Abonnement mensuel	9,5	12
Carreau		
Marchands étalagistes, déballeurs, fripiers, Brocanteurs, vaisselle, fruits et légumes et autres Marchandises (le m ² /jour)	0,7	0,8
Etals Allées Marines Redevance mensuelle	190	215
Taxis Abonnements mensuels	20	23
Autobus STAB Redevance mensuelle (forfait)	365	400

Foire attraction d'avril (Champ de Foire ou autre lieu)		
Métiers jusqu'à 30m ² (le m ² forfaitaire)	2,5	3
Métiers entre 30 et 100m ² (le m ² forfaitaire)	2	2,4
Métiers entre 100 et 500m ² (le m ² forfaitaire)	1,5	1,7
Métiers au-delà de 500m ² (le m ² forfaitaire)	1	1,1
Supplément pour participation aux dépenses engagées pour l'électrification du champ de foire	10	supprimé
Forfait occupation (>50%) (par jour)	520	600
Forfait occupation partielle (<50%) (par jour)	315	400
Forfait cirque par jour	80	100
Emplacements manèges (tarif par mois hors fêtes de Bayonne)		150
Emplacements foires gastronomiques ou artisanales		
Stand (le ml / jour)	17	20
Marchés - comestibles divers		
Oies et canards gras, foie gras de canard ou oie (la pièce)	1	1,5
Champignons (plateau)	2,5	3
Chalets de nécessité		
Accès	0,3	0,3

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.